

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°83

sa.orleans-tours@snuép.fr ☎ 06.28.34.66.26

Site : orleans.snuép.fr

ÉDITO : SORTIR DU PARCOURS DIFFÉRENCIÉ

Le bac pro fête ses 40 ans.

Créé en prolongement du BEP et du CAP pour amener 80 % des jeunes au niveau du bac et améliorer la qualification professionnelle des travailleurs français, puis réformé en 2007 officiellement pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous, le bac pro est aujourd'hui dévalorisé, affaibli, rabougri comme jamais.

Entre réductions successives des heures de cours, augmentation du temps en entreprise, moindre exigence aux épreuves, il n'est une voie d'excellence que dans les discours. Discours qui manipulent la sémantique, remplaçant mise en concurrence par liberté, apprentissage par alternance, soumission aux besoins immédiats des entreprises par besoin d'insertion. Cartes des formations, colorations, labels, mentions complémentaires, compétences suivent cette logique, aux dépens des savoirs et savoir-faire, de la culture générale, de l'émancipation citoyenne.

Les dispositifs déployés ces dernières années renforcent aussi l'orientation précoce voire la déscolarisation des plus fragiles, à l'opposé des besoins éducatifs et des défis à venir. La liberté proclamée signifie en fait tri des élèves.

La réforme de la terminale bac pro et le parcours différencié répondent à la même logique. Priorité à l'entreprise, à qui il faut fournir de la main-d'œuvre gratuite. Mais le prétexte d'une meilleure transition vers le BTS ou vers l'insertion professionnelle s'est écrasé sur la réalité. Le SNUEP-FSU l'avait prédit ; chacun-e aujourd'hui le constate. Absentéisme important dès la mi-mai, élèves présent-es non motivé-es, désorganisation profonde des enseignements avant même le début du parcours, enseignant-es qui peinent à donner du sens et de la cohérence à leurs cours. Le parcours différencié doit être supprimé : c'est un impératif, ne serait-ce que pour une vraie reconquête du mois de juin.

Pour défendre la voie professionnelle et votre métier, mais aussi votre carrière et vos demandes de mutation, vous pouvez toujours compter sur le SNUEP-FSU, syndicat spécifique des PLP au sein de la puissante FSU.

Mais il a besoin de vous pour être au plus près des établissements ; il a besoin de votre soutien financier pour organiser des stages, rembourser les déplacements, vous offrir un bulletin papier à chaque rentrée... De nombreux PLP l'ont compris et ont permis à notre syndicat d'atteindre cette année son plus haut niveau de syndicalisation. La section d'Orléans-Tours y contribue et reste la section académique la plus importante.

Adhérez ou réadhérez dès aujourd'hui au SNUEP-FSU pour 2025-2026 !

Patrick BERNARD,
co-secrétaire académique

Infos Orléans-Tours

Jun 2025



Adhérer

sommaire :

Page 1 : Édito

Pages 2-3 : Parcours différencié

Pages 4-5 : Infos des commissaires paritaires
(intra, RDV de carrière, promotions)

Page 6 : Vie syndicale : stages académiques
(carrière, non-titulaires...) et nationaux

Page 7 : Protéger (RSST dématérialisé, registre
DGI, indemnités congé maladie)

Page 8 : Le SNUEP-FSU sur tous les fronts
(CSAA, postes PLP, AESH, femmes
enceintes, extrême-droite)

Pages 9-10 : Bulletin d'adhésion,
tarifs 2025-2026

Réforme de 2024 : critiquée, refusée, combattue, mais imposée

Le 4 mai 2023, le Président Macron présentait lui-même les 12 mesures d'une nouvelle réforme de la voie pro, 5 ans seulement après le bouleversement imposé par son ancien ministre Blanquer. En s'appuyant sur les taux de décrochage, la trop faible insertion professionnelle et les échecs dans le supérieur, il affirmait la nécessité d'individualiser le parcours et le suivi des élèves, de renforcer les liens entre lycées pros et entreprises - d'où la création des bureaux des entreprises - et d'adapter les cartes des formations aux besoins des territoires. Peu importent les souhaits des élèves et les motifs de désaffection pour certains métiers.

Son maître-mot, propre à déréguler le système : la « souplesse ». Il ciblait en priorité la terminale, qui devait offrir 50 % de stages en plus pour les élèves ne souhaitant pas poursuivre après le bac. Et pour bien montrer que ce n'est pas la formation donnée par des pédagogues et préparant à un diplôme qui prime mais le travail dans les entreprises, au profit de celles-ci, il annonçait fièrement que les élèves seraient désormais gratifié·es pendant leurs stages sur les deniers publics.

Coup de rabot sur le temps de formation

Même pour les plus candides, l'hypocrisie du discours affleurait dès lors qu'on se penchait sur le temps de formation : E. Macron ne remettait pas en cause les familles de métiers ni les heures perdues en 2018 (380 h sur les 3 ans du bac pro), mais son projet allait se traduire l'année suivante par de nouvelles pertes, profitant des heures non disciplinaires, faciles à supprimer, que J.-M. Blanquer avait multipliées : - 174 h d'accompagnement personnalisé, - 44 h de chef-d'œuvre - 42 h de co-enseignement français, - 28 h de co-enseignement maths. Seule une partie de ces heures a été redistribuée : + 29 h en enseignement professionnel, + 50 h en Français, + 31 h en Maths. Au total, 170 h supplémentaires sont retirées aux élèves pour se préparer à l'examen.

Immédiatement condamné par une intersyndicale unie, ce projet nous a pourtant été imposé, nouveau signe d'un dialogue social méprisé.

Le combat du SNUEP-FSU avec ses adhérent·es

Le SNUEP-FSU n'a cessé depuis lors d'être à la manœuvre pour faire annuler ce nouveau coup dur pour la voie pro, pour les élèves, pour les PLP. Entre appels à mobilisation, audiences au ministère et outils pratiques (tableau comparatif des heures perdues, foire aux questions sur la terminale, webinaires...), il combat cette réforme avec de solides arguments à l'appui.

Actuellement, la mise en œuvre du parcours différencié alimente notre opposition, avec votre aide. Les exemples d'organisation, ou de désorganisation, que vous nous signalez ; les ressentis, et ressentiments, que vous partagez, sont autant de points d'appui pour le faire disparaître dès l'an prochain.

Un parcours empreint d'inégalités et d'iniquités

- **Un calendrier variable** : démarrage dès le 16 mai pour certain·es (jusqu'au 20 juin), mais le 26 mai pour d'autres (avec un EDT pouvant aller jusqu'au 4 juillet).

- **Des proviseur·es hors des clous** : en contradiction avec la circulaire et la FAQ du ministère, certain·es ont voulu contraindre le choix des élèves (changement de parcours interdit, maintien au lycée obligatoire en cas de vœu poursuite d'études)

TÉMOIGNAGES

"En Maintenance industrielle, la réforme a réduit le temps de formation : les TP sont moins nombreux, les élèves de Terminale sont évalué·es presque toute l'année, avec des CCF plus nombreux et plus longs et des PFMP certificatives"

Robert, MSMA

"Pour éviter les contraintes et les incertitudes du mois de mai, pour m'adapter aux PFMP, j'ai fait mes CCF plus tôt que d'habitude, dès le mois de mars."

Jean-François, Maths-Sc.

"Parcours en Y avec des iniquités entre les enseignants. Certains font leurs heures en intégralité, d'autres sont dispensés de 25 à 50 %. Iniquité du travail demandé : certains doivent faire du Français avec argumentation et travail sur l'écrit, d'autres de la recherche au CDI, d'autres encore se voient attribuer 2h de méditation et relaxation face aux élèves !"

Anne, Lettres-Histoire

"Les arts appliqués ne figurent même pas dans le parcours. Je suis prof de n'importe quoi. Seule consigne de mon chef d'établissement : « Vous avez une plage horaire de 2h/semaine, vous ferez ce que vous voulez ». Plus le temps passe, et plus mon taf manque de sens."

Peggy, Arts Appliqués

TÉMOIGNAGES

"Ce parcours différencié nécessite un minimum de préparation : sans BTS dans l'établissement, difficile de connaître les attendus. Quand il y en a, il faut s'entendre avec nos collègues. Nous devons prendre sur notre temps libre bien sûr !"

Muriel, Lettres-Anglais

"Une bonne partie du parcours Poursuite d'études se fait en doublette avec des profs de BTS (6 formations dans mon LPO) : 22 collègues ont été "invités" à faire des heures en plus, sans HSE, pour un total de 167 h."

Patrick, Lettres-Histoire

Autres témoignages :

<https://snuiep.fr/temoignages-de-plp-sur-le-parcours-differencie/>

- **Une répartition imprévisible entre les 2 parcours** : dans certaines filières, toute la classe ou presque est répartie en entreprise (Hôtellerie, Maintenance des matériels, ASSP...); pour d'autres (Commerce, AGOrA, Chaudronnerie, Sécurité...), les élèves sont plutôt inscrit·es dans le parcours poursuite d'études. Soit parce que les lieux de stage manquent face à l'afflux de toutes les Secondes (pros et GT). Soit par simplicité et pour sécher plus facilement, sitôt les épreuves passées. Les élèves officiellement en insertion qui n'ont jamais signé de convention ne manquent pas non plus et sortent vite des radars.

- **Un absentéisme flagrant, dès le début** : sans enjeu véritable, sans programme, avec des emplois du temps « gruyère » du fait des nombreuses indisponibilités des enseignant·es, la démotivation était inévitable. Les élèves ont rapidement sélectionné puis abandonné leurs cours, qui deviennent impossibles à organiser.

- **Des emplois du temps modifiés tardivement, sans vraie concertation** : évoqués en conseil pédagogique, ils ne sont pas présentés au CA, même en cas de changement conséquent ou de variation selon les semaines. Les inégalités entre disciplines ou dans le total d'heures-élèves selon les lycées sont parfois importantes. Derrière l'improvisation, une dérégulation est mise en œuvre.

- **Un travail demandé aux enseignants des plus variable** : là où les établissements ont tenté de mettre en place des projets interdisciplinaires, le manque de temps de coordination et les nombreux aléas les vident en bonne partie de leur substance, ce qui aboutit à du travail inutile et à des frustrations. Ailleurs, soit les pistes lunaires d'Eduscol servent de référence, soit c'est la débrouille.

- **Une PSE à toutes les sauces** : les collègues de cette discipline, la plus malmenée, doivent faire preuve de trésors d'imagination pour ne pas poursuivre le programme, ont parfois des semaines alourdies avec de la SST (y compris à des terminales), avant d'effectuer des révisions intenses pendant 2 ou 3 jours fin juin.

Conseil académique à Blois : décryptage du Parcours différencié

Le SNUEP-FSU, fidèle à son travail de terrain et à sa volonté d'entendre les PLP partager leur quotidien, a donné l'occasion à toutes ses adhérent·es, le 25 mars dernier, de faire le point sur la réforme des terminales.

16 établissements, de toute l'académie, y étaient représentés.

La journée a commencé par un historique pointu des diplômes professionnels et du bac pro, pour mieux en rappeler les enjeux et les évolutions. Elle s'est poursuivie par un rappel des motivations qui ont prévalu à la réforme de 2024 et des explications sur les textes afférents (circulaire, foire aux questions et guides divers du ministère) qui sont non prescriptifs, flous... et variables : la FAQ a

connu plusieurs versions, notamment sous l'influence du SNUEP-FSU qui en a dénoncé les failles. Enfin, les témoignages des collègues ont montré que l'organisation du parcours différencié tardait dans les LP. Si quelques idées de contenus avaient pu être présentées ici ou là, les incertitudes restaient fortes sur les choix qu'effectueraient les élèves entre les deux parcours et sur les aménagements inévitables des emplois du temps.



Bilan du parcours différencié, établissement par établissement

Utilisez les conseils d'administration de fin d'année pour demander :

- la répartition des élèves entre les deux parcours ;
- le taux d'absentéisme au fil des semaines ;
- le nombre de cours supprimés du fait des convocations des enseignants.

Enquête absentéisme



PHASE INTRA des MUTATIONS 2025

Comme tous les ans, les collègues ont pu bénéficier des conseils des militant·es expérimenté·es du SNUEP-FSU. Que ce soit en amont ou pendant la phase de saisie des vœux qui s'est déroulée du 21 mars au 1^{er} avril 2025.

Les adhérent·es ont été convié·es, dès le jeudi 20 mars, à participer à une réunion d'information en visio. Cet accompagnement s'est poursuivi pendant la phase de vérification et de contestation des barèmes du 15 mai au 2 juin.

La date de parution des résultats définitifs est le **23 juin**.

En parallèle d'un éventuel recours, les participant·es non satisfait·es du résultat peuvent formuler, **avant le 24 juin 23 h 59, une demande d'affectation à titre provisoire pour 2025-2026**.

PHASE INTER : Recours

Suite aux résultats du mouvement INTER en mars, 140 PLP (dont 9 d'Orléans-Tours) contre 98 l'an dernier, ont saisi les commissaires paritaires nationaux du SNUEP-FSU pour défendre leur recours. Ceux-ci ont rencontré au cours de plusieurs bilatérales le Ministère qui refuse de prendre ses responsabilités et se défausse sur les décisions des rectorats.

CAPA recours de l'appréciation finale du RDV de CARRIÈRE (4 février 2025)

Afin de préparer la commission, la délégation FSU, forte de ses 18 commissaires paritaires académiques élu·es en décembre 2022, a effectué en amont une journée de travail pour étudier les demandes de recours de l'appréciation finale suite aux rendez-vous de carrière passés au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Ils et elles ont ensuite siégé à la CAPA pour défendre toutes les situations et pour obtenir gain de cause face aux représentant·es du rectorat (Recteur, secrétaire général, DRH, DPE), des personnels de direction et des corps d'inspection (IA-IPR et IEN-ET). Cette année, seuls 14 dossiers étaient à l'ordre du jour (contre 35 l'an passé).

Répartition des RDV

PLP	2021-2022	2022-2023	2023-2024
1 ^{er}	49	41	34
2 ^e	61	74	63
3 ^e	69	57	63
Total	179	172	160

Répartition des appréciations

PLP	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Excellent	28,5 %	20,9 %	36,3 %
Très satisfaisant	43,8 %	53,5 %	40,0 %
Satisfaisant	22,9 %	20,3 %	21,9 %
A consolider	1,7 %	0,0 %	0,0 %

16 PLP ont fait un recours gracieux (18 l'an passé) dont 8 concernaient le 3^e RDV. 9 demandes ont été satisfaites (dont 4 concernant le 3^e RDV).

Parmi les 7 non satisfait·es, 4 PLP sont allé·es au bout de la démarche en saisissant la CAPA.

2 collègues, dont 1 défendu·e par le SNUEP-FSU, ont eu gain de cause avec un avis final revu à la hausse.

Nous rappelons que l'avis porté lors du 3^e rendez-vous de carrière est pérenne jusqu'au passage à la hors-classe : il est donc essentiel de ne pas se contenter d'un avis que l'on considère injuste.

Avancement accéléré : - au 7^e échelon : 11 promu·es (7 femmes et 4 hommes) ; 13 promu·es l'an dernier.

- au 9^e échelon : 20 promu·es (9 femmes et 11 hommes) ; 22 promu·es l'an dernier.

Les adhérent·es du SNUEP-FSU ont été informé·es de la décision les concernant dès la publication des arrêtés.

RDV de CARRIÈRE 2024-2025

Les avis primaires sont communiqués en fin d'année scolaire. Chaque collègue peut saisir un commentaire, mais seul l'avis rectoral, qui sera communiqué à la rentrée prochaine, pourra être contesté. Contactez-nous pour être accompagné·e.

PROMOTIONS à la HORS CLASSE et à la CLASSE EXCEPTIONNELLE

Les résultats pour la Hors classe devaient paraître le 27 mai sur le portail intranet académique (PIA). Mais le ministère n'ayant pas communiqué les contingents aux rectorats, la date de publication est encore inconnue au moment de la rédaction de ce bulletin...

La consultation des avis pour la Classe exceptionnelle était possible du 19 mai au 2 juin. Pour la même raison, la publication des résultats est reportée à une date inconnue.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE : DES CHANGEMENTS ENVISAGÉS PUIS REPORTÉS

Accélération de la progression en classe normale

Le ministère avait envisagé de modifier les rendez-vous de carrière dès l'année scolaire 2025-2026. Les accélérations possibles au 6^e et au 8^e échelon devaient disparaître. À la place, une réduction des durées était prévue dans les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e échelons. Ainsi, le temps passé dans la classe normale devait désormais être de 23,5 ans pour toutes et tous avant d'atteindre le 11^e échelon. Si ce dernier ne comportait toujours pas de durée maximale, le projet présentait deux points positifs :

- la décorrélation de l'avancement et de l'évaluation pour progresser en classe normale ;
- l'arrivée plus rapide au 9^e échelon.

Déplacement des rendez-vous de carrière

Avec la fin des accélérations possibles aux 6^e et 8^e échelons de la classe normale, le ministère souhaite déplacer les RDV de carrière. Le premier se déroulerait au cours de la 4^e année après la titularisation. Le deuxième arriverait pendant la 2^e année du 9^e échelon et l'avis servirait pour la



promotion à la hors-classe (actuel 3^e RDV). Le 3^e se déroulerait l'année précédant l'accès au 5^e échelon de la hors-classe et serait utilisé pour la promotion à la classe exceptionnelle. Ce 3^e RDV pendant la hors-classe serait une nouveauté. On voit bien ici le projet se confirmer d'un 3^e grade réservé aux plus « méritant-es », et non plus accessible à toutes et tous, d'autant qu'aucun recours ne serait possible. Les exemples d'anomalies sur les avis portés par les évaluateurs sont pourtant légion. Le SNUEP-FSU y est donc opposé.

Les 1^{er} et 2^e RDV de carrière devaient aussi être annulés en 2025-2026.

Sursis ou annulation ?

Le projet a été mis en suspens, le ministère n'ayant pas obtenu l'arbitrage financier pour la mise en œuvre de l'accélération de la grille de carrière en classe normale. Rien ne change pour la rentrée 2025.

Le SNUEP-FSU vous tiendra informé·es et veillera, en temps utiles, à la mise en place de mesures transitoires afin qu'aucun·e collègue ne soit lésé·e.

NON-TITULAIRES (enseignants, CPE et psy-EN) CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Les personnels non titulaires ont été amenés à remplir une fiche de vœux (départements et communes) pour un renouvellement de contrat au mois d'avril. Chef·fes d'établissement et inspecteur·trices disciplinaires ont ensuite émis un avis sur leur service pour accepter ou non un renouvellement de contrat.

Pour la deuxième année, cette procédure s'est faite sur la plateforme Colibris. Les agents contractuels ont ensuite reçu un mail sur leur messagerie professionnelle.

Cette année encore un nombre trop important de non titulaires ont reçu un double avis défavorable.

Le SNUEP-FSU est là pour conseiller les collègues dans cette situation. Une procédure spécifique et des délais sont à respecter pour contester les avis et faire un recours, qui sera étudié en CCP (Commission Consultative Paritaire) en fin d'année. Il est donc essentiel de se faire accompagner !

Des personnels non-titulaires siègent à la CCP, dont trois représentant·es FSU sur les 4 sièges disponibles. Ils·Elles vous y défendent afin d'éviter tout licenciement non justifié.

STAGE CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION

Afin de mieux répondre aux attentes des collègues, le SNUEP-FSU d'Orléans-Tours a ouvert le 30 janvier au LP Jean Mermoz de Bourges une nouvelle formule, plus resserrée, de son stage « Droits et obligations ».

26 PLP ont profité de cette formation pour mieux comprendre le fonctionnement de leur carrière et l'importance de leur statut de fonctionnaire (insidieusement mis à mal depuis la loi de transformation de la FP en 2018).



Au-delà d'une explication technique sur les rendez-vous de carrière, les changements de grade et l'évolution de notre rémunération (traitement indiciaire, indemnités, primes, HSA, HSE, GIPA, SFT...), l'objectif était aussi de rappeler que derrière chaque prime que l'on nous propose, chaque évolution de notre statut qu'on peut laisser se répandre faute d'en évaluer les effets, c'est la Fonction publique qui est affaiblie, entraînant une dégradation des services publics.

RAPPEL

Titulaire ou contractuel-le, vous avez **droit à 12 jours/an de congé pour formation syndicale**, sur votre temps de service, sans rattrapage de vos heures. Un droit non utilisé est un droit qui se perd et peut d'autant plus facilement être supprimé.

STAGES NON-TITULAIRES

Les 2^e et 3^e sessions proposées cette année, conjointement par le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, se sont tenues au lycée Albert Bayet à Tours le 25 février et à Philibert de l'Orme près de Chartres le 24 avril.

La méconnaissance des textes et de ses droits (comme celui de participer à un stage syndical, sans effet sur le renouvellement de contrat), la volonté de ne pas faire de vagues et de satisfaire les proviseur-es, facilitent les abus et les situations injustes, à commencer par la rémunération.

Contractuel-le ne doit pas être synonyme de béni-oui-oui. La question du réemploi ne doit pas être une épée de Damoclès ! Le SNUEP et la FSU se battent au quotidien pour défendre les contractuel-les. Les stages de formation syndicale sont un outil de défense individuelle et collective.

Non-titulaires : venez participer massivement aux stages que nous proposons, ils sont faits pour vous !

ATELIERS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (Blois, 12-13 juin)

Pour la 3^e année, le SNUEP-FSU a organisé des Ateliers de la voie pro, ouverts à une centaine de militant-es. Délocalisés cette année au lycée hôtelier de Blois et consacrés aux 40 ans du bac pro, ils ont permis de débattre avec des chercheurs et chercheuses spécialistes des LP, des diplômés professionnels et de nos élèves (Fabienne Maillard, Fanny Renard, Arnaud Pierrel) et avec des militant-es d'autres syndicats de la FSU (pour parler des procédures d'orientation discriminantes et bloquantes pour les poursuites d'études, du nivellement par le bas de

l'EPS devenu utilitariste, des conséquences de la loi Plein emploi de 2023 sur la précarisation...).



Au travers de 5 débats, ces Ateliers ont permis de rappeler l'origine et l'évolution du bac pro, de donner des éclairages sur la double finalité formation et insertion professionnelles, sur la notion d'employabilité qui s'est imposée aux formations initiales, sur les exigences du patronat et sur la concurrence croissante de l'apprentissage.

Les vidéos des différents ateliers sont visibles ici : <https://snuep.fr/les-ateliers-de-la-voie-pro/>

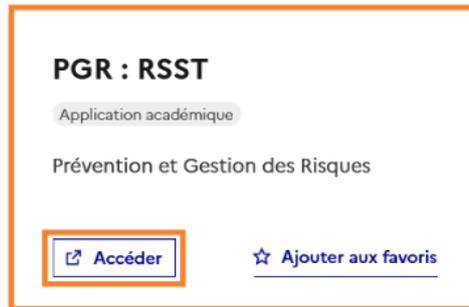
RSST DÉMATÉRIALISÉ : un outil à utiliser sans modération

La dématérialisation du Registre Santé Sécurité au Travail (RSST) est désormais effective depuis le mois de mai 2025 pour tou·tes les agent·es du rectorat d'Orléans-Tours. La FSU a milité en ce sens depuis de nombreuses années. Désormais, il est donc possible de remplir une fiche via l'application dédiée disponible à partir du PIA : « PGR RSST ».

Tous les personnels de l'académie ont reçu un mail d'information le 20 mai, avec un guide et un pas-à-pas. Cette application n'empêche pas la mise à disposition d'un exemplaire papier dans chaque établissement scolaire. Il demeure indispensable, le RSST pouvant être utilisé par tout usager (personnels, élèves, parents, visiteurs...).

Nous rappelons qu'il doit se trouver dans un lieu le plus accessible et le plus neutre possible, généralement à l'accueil.

Nous tenons également à rappeler son importance dans l'amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'études des élèves.



Vous pouvez y décrire tout problème susceptible de porter atteinte à votre santé et d'avoir un impact sur vos conditions de travail. La fiche peut donc signaler une situation conflictuelle (avec un·e élève, un personnel...) comme les effets délétères et les risques psychosociaux que la mise en place d'une réforme peut entraîner.

Attention toutefois à bien rester factuel quand vous décrivez la situation et à ne pas nommer une personne mise en cause. Rapprochez-vous des militant·es du SNUEP-FSU pour rédiger la fiche.

Ces traces écrites sont un outil pour exiger une réponse de l'administration, garante de la santé des personnels au travail, puisqu'elles sont étudiées en CHS d'établissement et en FS-SSCT départementale, où siège toujours la FSU. La FS-SSCT académique peut également être saisie pour alerter le ministère.

Ainsi, il faudra être vigilant·e et veiller à ce que toutes les fiches saisies sur l'application soient systématiquement imprimées et ajoutées au RSST papier.

DANGER GRAVE ET IMMIMENT : quelle procédure suivre ?

Si un·e agent·e pense qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, alors il·elle en informe sa hiérarchie et le signale sur le registre spécial destiné au signalement d'un "danger grave et imminent" (DGI) obligatoire dans chaque établissement.

L'agent·e se retire de la situation de travail. Une enquête immédiate est menée par l'autorité administrative.

S'il y a désaccord entre l'agent·e et l'autorité administrative, le retrait est estimé injustifié et l'agent·e est mis·e en demeure de reprendre le travail.

S'il y a accord sur les mesures pour faire cesser le danger, le retrait est justifié et aucune sanction ni retenue de salaire n'est appliquée. Des mesures destinées à faire disparaître le danger sont appliquées.

Si l'agent·e continue de travailler, le bénéfice de la faute inexcusable de l'employeur est de droit pour l'agent·e qui serait victime d'un accident du travail lorsque le risque signalé s'est matérialisé.

Il est fortement souhaitable qu'un·e membre de la F3S soit informé·e afin qu'une enquête puisse être menée le plus rapidement possible et que l'inspecteur SST y soit associé·e.

INDEMNITÉS CONGÉ MALADIE

Appliqué depuis le 1^{er} septembre 2024, le décret n°2024-641 du 27 juin 2024 améliore la situation des agent·es titulaires en congé de longue maladie et des contractuel·les en congé de grave maladie.

Les titulaires bénéficient désormais de 33 % des indemnités en plus de leur traitement plein pendant la 1^{ère} année, puis de 60 % de leur traitement et des indemnités pendant les 2 années suivantes

(seulement 50 % du traitement auparavant). Les contractuel·les qui ont au moins 4 mois d'ancienneté conservent 90 % du traitement pendant 3 mois puis 50 % pendant 9 mois.

En contrepartie, les fonctionnaires se sont vu imposer l'instauration des 90 % du traitement après 1 jour de carence pour les congés de maladie ordinaire.

CSAA du 20 mai

À l'ordre du jour de ce comité social d'administration académique, entre autres, le barème de répartition des postes d'AED, la feuille de route RH 2026 ou encore le protocole de mise en œuvre du télétravail en EPLE. La FSU a rappelé ses positions politiques dans sa déclaration liminaire puis est intervenue sur tous les points. Comme à chaque fois, elle a posé des questions diverses pour interpeller le recteur sur de nombreuses situations auxquelles sont confronté·es les agent·es.

Pas en reste, le SNUEP s'est fait le relais des professeurs stagiaires qui s'interrogent sur les disparités les concernant selon les disciplines et les établissements. Pourquoi certain·es doivent concevoir un écrit réflexif et pas les autres ? Pourquoi certain·es ont leurs formations en plus de leur service et pas les autres ? Autant de questions auxquelles la doyenne a répondu. Il est à noter, et ce n'est pas la 1^{ère} fois, que la délégation UNSA n'a pas jugé opportun de faire une déclaration liminaire. À croire que tout se passe bien dans le meilleur des mondes...

Postes PLP dans l'académie

26 postes seront créés à la rentrée pour faire face aux 739 élèves supplémentaires attendus dans la voie pro (LP et SEGPA). Cet afflux de collégien·nes permet d'échapper à la baisse du nombre de PLP que subissent la plupart des autres académies. Mais cela ne cache pas deux tendances inquiétantes :

- les postes vacants sont en forte hausse (+ 47, soit 17,7 % du total, contre 15,7 % l'an dernier et 11,3 % en 2018) ;

- le taux d'HSA dans les dotations des établissements, longtemps stable à 9,3 %, passe à 10,8 % (10,7 % l'an dernier).

Revalorisation et attractivité inondent tous les discours ; précarité et « travailler plus » abreuvent la réalité. Le SNUEP-FSU, présent dans toutes les instances, épiluche les documents pour demander des précisions et dénoncer faux-semblants et vrais reculs.

AESH : Un vrai métier, un vrai corps de fonctionnaires

Le SNUEP-FSU s'associe à la pétition intersyndicale réclamant un vrai statut pour celui qui est devenu le 2^e métier de l'Éducation nationale en nombre de personnels. Les besoins d'accompagnement ne cessent d'augmenter, les enseignant·es ont besoin à leurs côtés de personnels formés au handicap, travaillant dans des conditions dignes et des salaires acceptables. L'inclusion à l'école n'est pas compatible avec une précarisation des accompagnant·es ! <https://www.mapetition.org/AESH/>



Sanction inacceptable contre les femmes enceintes

Depuis le 1^{er} mars, les femmes en situation de grossesse placées en congé maladie ordinaire – hors congé pour grossesse pathologique ou congé maternité - subissent une perte de rémunération de 10 % dès le premier jour d'arrêt. Ainsi, une femme dont la grossesse est déclarée mais qui serait contrainte de

s'arrêter quelques jours sur avis de son médecin verra sa rémunération amputée.

La FSU est à l'initiative d'un courrier intersyndical, adressé au gouvernement, dénonçant cette mesure discriminatoire, qui attaque les droits des femmes.

Quand l'extrême droite européenne fait campagne à Montargis, la FSU fait front

Fidèle à ses valeurs progressistes et engagé contre le fascisme, le SNUEP avec la FSU participait ce lundi 9 juin à Montargis au grand rassemblement unitaire (CGT, Solidaires, CFDT, les partis de gauche, le MRAP, le Mouvement de la Paix, ATTAC...) pour faire front contre le RN qui tenait un meeting dans un village voisin en présence



notamment d'Orban (avec sa peur d'une « race mixte ») et de Salvini (nostalgique de Mussolini). Complotisme, haine des musulmans, restrictions des libertés, mesures antisociales... : la FSU se lèvera toujours contre les menaces qui pèsent sur la démocratie et contre les promoteurs de violences racistes.

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Echelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale	99	123	147	150	156	162	171	183	192	204	216
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	2,81	3,49	4,17	4,25	4,42	4,59	4,85	5,19	5,44	5,78	6,12
	Hors Classe	195	204	219	237	252	264	270				
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,53	5,78	6,21	6,72	7,14	7,48	7,65				
	Classe exceptionnelle	231	243	255	273		291	303	318			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,55	6,89	7,23	7,74		8,25	8,59	9,01			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale AED : 24 € AESH : 24 € Sans traitement : 24 €

Contractuel·les

(1) Inclure les bonifications indiciaires ainsi que les majorations brutes de traitement et indexations (outre-mer)

Traitement mensuel BRUT ⁽¹⁾	Inférieure à 1101 €	de 1101 € à 1400 €	de 1401 € à 1700 €	de 1701 € à 2000 €	2001 € et plus
Cotisation annuelle	42 €	63 €	84 €	102 €	123 €

Retraité·es* - PLP et CPE

Pension mensuelle BRUTE	Inférieure à 1801 €	de 1801 € à 2000 €	de 2001 € à 2200 €	de 2201 € à 2400 €	2401 € et plus
Cotisation annuelle	72 €	90 €	99 €	108 €	117 €

* Pour les retraité·es, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

**Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de 150 euros
revient au final à 51 euros,
soit 4,25 euros par mois.**



150 € = 51 €